Canton de Berne

Commune municipale de Grandval

Plan d'aménagement local
Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage

1:5000

Indications relatives à l'approbation

Participation et information de la population : Du 12 août 2019 au 06 septembre 2019

Examen préalable : Du… au…

Publication dans la feuille officielle : Du… au…

Dépôt public : Du… au…

Pourparlers de conciliation :

Oppositions vidées :

Oppositions non vidées :

Réserves de droits :

DÉCIDÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL le …

DÉCIDÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE le …
Le Président : … Le/la Secrétaire : …

Le/la Secrétaire communal certifie exactes les indications ci-dessus
Grandval, le … Le/la Secrétaire : …

APPROUVÉ PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Format: 770[mm] x 1150[mm]
Dessin: AP/ IM / SR
Date: 07.09.2023

LE FOYARD
ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Légende

Périmètres de protection de la nature et du paysage : à titre normatif
- Arbre remarquable (art. 58 RAC)
- Murgier (art. 60 RAC)
- Doline sèche (art.59 RAC)
- Doline en eau (art. 59 RAC)
- Verger (art. 56 RAC)
- Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 51 RAC)
- Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 52 RAC)
- Plan d'eau / dépression humide (art. 54 RAC)
- Espace réservé aux eaux ERE (art. 53 et 54 RAC)

Zones et objets protégés en vertu du droit supérieur ou d'autres dispositions : à titre indicatif
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau sous tuyau
- Végétation des rives LPN art 22. LPN et 27 LCPN ; art. 24 et 54 RAC)
- Réserve naturelle par convention "Les Préaies"
- Inventaire des pairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)
- Inventaire des pairies et pâturages secs d'importance cantonale (TROSTA)
- Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (IONF)
- Haie, bosquet (art. 57 RAC)
- Réserve forestière cantonale
- Périmètre de protection archéologique

Système de mise en réseau faune sauvage
- Axe de liaison régional

Inventaire national des voies de communication historiques
- Sans substance
- Avec substance

Recensement architectural
- Digne de protection
- Digne de conservation

Zones de protection des eaux souterraines
- Zone de protection S1
- Zone de protection S2
- Zone de protection S3
- Source

Indications
- Paysages remarquables à protéger selon CRTU
- Limite communale
- Parcellaire
- Forêt
- Pâturage boisé dense
- Pâturage boisé ouvert
- Rocher
- Carrière et gravière
- Ravin, gorge
- Estivage
- Chemin de fer

Modification par rapport au PZP du 17.04.2023

0 100 200 300 400 500 m

Source couverture du sol : données numériques de la mensuration officielle (livraison de données à partir du géoportail be-geo.ch du 15.04.2019)